

# Génocide Arménien: la reconnaissance

RÉMI FOUGÈRES

Bronx Journal Staff Reporter

**J**eudi 18 janvier, standing ovation dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale: La proposition de loi reconnaissant la réalité du génocide arménien de 1915 vient d'être adoptée à l'unanimité.

La Turquie qui exerçait de vives pressions sur le gouvernement français depuis plusieurs années déjà, n'a pas fait attendre sa réaction. Ankara a rappelé son ambassadeur en France, Sonmez Koksal, et dans un communiqué affirme que cette nouvelle proposition de loi va " endommager sérieusement et durablement " les relations franco-turques. Le Premier ministre turc, Bulent Ecevit, a d'ailleurs annoncé l'annulation d'un deuxième contrat d'armement de quelque 200 millions de dollars. Voilà presque un siècle que les Turcs se refusent à reconnaître l'existence de ce génocide, presque un siècle que les Arméniens se battent pour le faire reconnaître.

Selon le site [www.cilicia.com](http://www.cilicia.com), voici une description de cette funeste partie de l'Histoire:

Au début du XXe siècle, le vaste Empire Ottoman commence à se lézarder. Voué à la décadence, un groupe de jeunes officiers décide de prendre le pays en main en en prenant les rênes. Le sultan est renversé. Les Jeunes Turcs vont ensuite exiler les Arméniens: Une partie d'entre eux, appartenant à un mouvement révolutionnaire, menaçait la sécurité du territoire. Le 24 avril 1915 (célébré comme journée nationale en Arménie), les principaux leaders arméniens sont assassinés après avoir été rassemblés à Istanbul. Puis dans tout l'empire, la barbarie transpire. Tous les soldats arméniens sont éliminés. Leurs villages ne sont alors peuplés que de femmes, d'enfants et de vieillards. Toutes ces familles sont rassemblées et déportées. Très peu d'entre eux ne survécurent à ces déportations massives, rebaptisées Marches de la Mort. 1,2 à 1,3 millions de morts selon les Arméniens et 300 000 à 500 000 selon les Turcs.

La loi a été promulguée par le Président de la République récemment. Le texte est concis : " *La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.* " Un grand pas pour l'Histoire: ce génocide n'est désormais plus une hypothèse, mais bien une réalité.

Entretien avec SERGE MARDIROSSIAN, responsable au Comité de Défense de la Cause Arménienne.

**Rémi Fougères: La France vient de reconnaître officiellement le génocide arménien de 1915. Quelle a été la réaction de la communauté arménienne à Paris, en Arménie et dans le monde à l'annonce de cette nouvelle?**

**Serge Mardirossian :** En France c'est à la fois une fierté et un soulagement. C'est un combat qui était mené depuis environ plus de 30 ans, depuis 1965. C'est la reconnaissance par la France de sa communauté d'origine arménienne, de ce passé, de ce vécu commun qu'il y a eu entre la France et les réfugiés sortant du génocide.

En Arménie une grande réaction de joie également. A moindre degré parce que les contraintes économiques de l'Arménie font qu'elle a d'autres préoccupations. Ceci étant, l'Ambassade de France a été recouverte de fleurs. Pour l'anecdote, il semblerait que tous les enfants nés un 18 janvier (date de l'adoption de la proposition de la loi) portent le nom de soit Jacques, soit Chirac. Un peu ridicule, certes, mais cela traduit bien le sentiment qui a jailli dans le cœur des Arméniens en Arménie.

Dans le monde plus généralement notamment aux Etats Unis, la France a servi d'exemple. Elle a remotivé tout un certain nombre de communautés. Il faut voir qu'au mois de novembre dernier la proposition à peu près identique qui devait passer au Sénat américain, a été interrompue *in extremis* sous la pression du président Clinton. Donc avec la France comme exemple, la communauté des Etats-Unis s'est sentie un peu revigorée. Surtout que la



SOLDATSTURCSPOSANT AVEC LEURS VICTIMES ARMÉNIENNES. (WWW.CILICIA.COM)

France n'a pas été la seule dans cette période là. Il y a eu également le Vatican, le Parlement Européen, l'Italie et le Sénat belge.

**RF: La loi votée n'a t elle qu'une valeur symbolique et déclarative?**

**SM:** Pas forcément puisqu'elle est loi de la République, elle va sans doute permettre, et il faudra le vérifier dans les actes, de poursuivre des négationnistes qui nieraient la réalité de ce génocide ou qui bafoueraient la mémoire des survivants. On pense également que cette loi va permettre de faciliter l'enseignement du génocide arménien dans les manuels scolaires et dans les écoles françaises. Donc une grande portée déclarative et morale, mais cela aura aussi quelques conséquences dans la vie pratique de tous les jours.

**RF: Sur quoi allez-vous désormais concentrer votre action en France?**

**SM:** On a plusieurs autres chantiers: faire en sorte que les manuels scolaires français fassent une place plus active à la question du génocide arménien, puis se battre contre le négationnisme et les écrits négationnistes. Dernier point, porter maintenant la question devant l'Union Européenne. Car on l'a vu avec la reconnaissance par la France, le débat s'est ouvert en Turquie. Et donc il faut poursuivre pour favoriser l'éclosion du débat, et à terme la reconnaissance par la Turquie.

**RF: La reconnaissance du génocide est elle une revendication n'émanant que de**

**la Diaspora arménienne?**

**SM:** Dans la diplomatie arménienne cela ne l'était pas jusqu'à une période très récente. C'est essentiellement lié à la personnalité du nouveau président de la République Arménienne qui a mis cette problématique au cœur de sa politique extérieure, alors que l'ancien président ne le faisait pas. Il avait fait le choix de ne pas le faire en pensant qu'il obtiendrait plus de faveur de la Turquie et de cette façon de l'OTAN et des Etats-Unis. Et dans un pays qui sortait de 70 ans de communisme, cela pouvait présenter un certain nombre d'avantages. C'est une stratégie qui se respecte, mais qui n'est plus celle d'aujourd'hui. Il y a un fort attachement à la reconnaissance du génocide comme valeur morale en Arménie, mais c'est vrai qu'au quotidien ce n'est pas leur préoccupation majeure. Au quotidien, ce sont les préoccupations économiques qui dominent.

#### Arménie Repères

**Population:** 2 millions

**Superficie:** 29 800 km<sup>2</sup>

**Capitale:** Erevan

**Chef de l'Etat:** Robert Kotcharian, qui a succédé en avril 1988 à Levon Ter Petrossian.

**Premier ministre:** Andranik Markarian qui a remplacé en mai 2000 Aram Sarkissian.

**PIB:** 1,9 milliards de \$

**Dette extérieure:** 800 000 millions de \$

**Esperance de vie:** 70,7 ans

## Can't Read This Page Yet?

Study French at

# LEHMAN COLLEGE

with Professors

Antoinette Blum

Thomas Spear

Lynne Van Voorhis

Languages & Literatures



Tel: (718) 960-8215

Fax: (718) 960-8218

<http://www.lehman.cuny.edu/depts/langlit/mlj/french>